

STOP COVID-19



Vias
Méditerranée

NEWSLETTER #2

CORONAVIRUS : LA VILLE À VOS CÔTÉS !

Suite à l'allocution du Président de la République, le 13 avril dernier, **les mesures de confinement sont maintenues jusqu'au 11 mai prochain.**
Pendant cette période de confinement la municipalité poursuit ses missions de service public.
Au travers de différentes newsletters, nous vous proposons de suivre régulièrement l'actualité de la commune.



ASSISTANCE



MAIRIE



06 47 01 41 68

PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE



CCAS 04 67 21 58 33

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H / 13H À 17H



MAINTIEN DE LA BANQUE ALIMENTAIRE et livraison de denrées alimentaires non périssables aux personnes les plus vulnérables **chaque mercredi après-midi.**
Petite surprise dans les colis de la semaine de Pâques : des chocolats avaient été offerts gracieusement par le Tennis Club Viassois et son président.

Un service d'appel et d'écoute est également organisé hebdomadairement en direction des personnes isolées.

N'hésitez pas à contacter le CCAS si vous, ou une personne de votre entourage, souhaitez bénéficier d'aides.

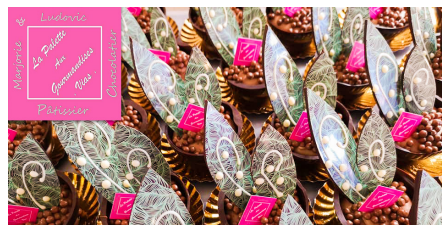


COMMERCES

NOS ENTREPRISES LOCALES ONT BESOIN DE VOUS !

Chaque jour, la ville met en avant, sur sa page Facebook, les entreprises implantées sur son territoire. Elles ont du talent, elles sont fortes grâce à vous, donc plus que jamais en cette période, continuez à les solliciter !

Facebook de la Ville : facebook.com/viasmediterranee



LISTE DES COMMERCES



Vos commerçants se mobilisent et proposent un service de livraison à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Les commerçants qui souhaitent apparaître sur cette liste sont invités à se rapprocher du CCAS :
04 67 21 58 33 ou ccas@ville-vias.fr

Liste complète des commerces disponible sur :
www.vias-mediterranee.fr



VOTRE SANTÉ

APPEL AUX COUTURIÈRES BÉNÉVOLES

La Ville a acheté du tissu, du molleton, des élastiques, du fil pour confectionner des masques. Les couturières bénévoles qui souhaitent en confectionner sont invitées à se faire connaître auprès du **CCAS** au **04 67 21 58 33**



COMMANDE DE 5000 MASQUES EN TEXTILES LAVABLES ET RÉUTILISABLES

Jordan Dartier, Maire de Vias, a répondu favorablement à l'acquisition groupée de masques sur proposition du Président du Département de l'Hérault, en lien avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. **5000 masques** sont commandés pour la Commune. 50% du coût sera pris en charge par le Département dans le cadre de la solidarité territoriale.

CAMPAGNE D'AFFICHAGE

«SAUVEZ DES VIES, SORTEZ COUVERT ! »



SÉCURITÉ



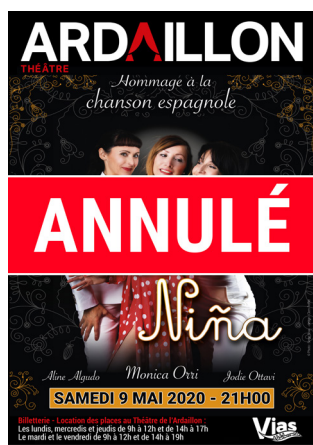
GENDARMERIE : Les militaires de la gendarmerie procèdent à des contrôles réguliers pour faire respecter les mesures de confinement sur l'ensemble du territoire communal.

RAPPEL DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI EN CAS DE NON RESPECT DU CONFINEMENT :

135 euros d'amende, **200 euros** en cas de récidive dans les 15 jours. Si l'amende n'est pas payée dans les 45 jours, elle sera majorée à **450 euros**. Si 4 violations sont relevées dans les 30 jours, vous commettez un délit puni de **6 mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende**.



CULTURE



ANNULATION OU REPORT DE TOUS LES SPECTACLES

Suite à l'allocution du Président de la République, les lieux rassemblants du public (restaurants, cinémas, théâtres, salles de spectacles) resteront fermés jusqu'à mi-juillet minimum. Par conséquent, les spectacles Alma Nina, les Stentors et les Barbeaux programmés pour cette fin de saison au Théâtre de l'Ardillon sont **annulés**.

Le concert de « Jean-Pierre Virgil : La voix de Sardou » est **reporté** au **samedi 26 septembre 2020**.



SPORT

VOUS AVEZ ENVIE DE FAIRE DU SPORT ET DE VOUS DÉPENSER ? LE SERVICE DES SPORTS PENSE À VOUS !

Il vous propose 3 fois par semaine des séances d'exercices en vidéo. Aucun matériel n'est nécessaire.

Les cours sont mis en ligne le lundi, mercredi & vendredi sur :

Youtube : Vias Méditerranée

Facebook : facebook.com/viasmediterranee

Bon courage à tous !





TOURISME



INTERDICTION DES LOCATIONS TOURISTIQUES

Par arrêté préfectoral N°2020-01, le Préfet de l'Hérault interdit les possibilités d'hébergement touristique, à savoir les locations, les chambres d'hôtels ainsi que les meublés de tourisme ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière, situés sur le territoire du département de l'Hérault jusqu'au 11 mai 2020.

Arrêté préfectoral 2020-01 consultable sur www.vias-mediterranee.fr

CÉRÉMONIES

**LES CÉRÉMONIES
COMMÉMORATIVES SONT
ANNULÉES.**



ANNULÉES

26 avril : journée nationale d'hommage du souvenir des victimes et héros de la déportation (pavoisement aux couleurs nationales)

8 mai : commémoration de la victoire du 8 mai 1945 (pavoisement aux couleurs nationales)

Message de la Préfecture de l'Hérault consultable sur :
www.vias-mediterranee.fr



LOCATION DE SALLES



Suite aux mesures gouvernementales liées à la pandémie du Covid-19, les salles communales ne sont plus prêtées ou louées jusqu'à nouvel ordre.



BUREAUX DE POSTE



La Poste met tout en œuvre pour couvrir d'ici la fin du mois d'avril de nombreux bureaux de poste avec des organisations et des niveaux de services adaptés (courrier, colis, Banque Postale et téléphonie mobile). De nombreuses opérations peuvent également être effectuées en ligne ou par téléphone au **3631**.

Ces points de contact et leurs horaires d'ouverture sont susceptibles d'évoluer en fonction de la crise sanitaire.

DISTRIBUTION DU COURRIER ET DES COLIS

- La distribution du courrier et des colis passe à 4 jours par semaine (du mardi au vendredi à partir du 21 avril)
- La distribution de la presse a été rétablie 4 jours par semaine et le sera progressivement à 5, puis à 6 jours par semaine à partir du 20 avril.

Pour connaître les horaires d'ouverture du bureau de poste de Vias, consultez le site www.laposte.fr – Rubrique « Localiser un bureau de poste »



ENVIRONNEMENT

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MER OBLIGE LES PARTICULIERS À DÉBROUSSAILLER et à maintenir en l'état leur parcelle tout au long de l'année, même en période de confinement, pour **préparer au mieux la lutte contre les incendies**.

Comment débroussailler ?

Le débroussaillage doit être réalisé sur une profondeur de 50m autour des constructions et installations de toute nature ainsi que sur 5m de part et d'autre des voies d'accès privées et publiques.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage protège les personnes et les biens des incendies et limite ainsi la propagation de feux aux abords des zones bâties.

Quand débroussailler ?

Il est important de réaliser ou de faire réaliser les travaux de débroussaillage avant l'été.

La déchèterie de Vias est réouverte pour les particuliers depuis le lundi 20 avril, **uniquement pour les déchets végétaux**. Tout autre type de déchet sera refusé. Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h **uniquement sur rendez-vous au 04 99 43 21 60** en indiquant nom, prénom, adresse, immatriculation du véhicule et courriel.

La confirmation de rendez-vous avec la date et l'horaire précis s'effectuera par mail (non modifiable).

Pour l'accès à la déchèterie, se munir obligatoirement :

- du mail de confirmation de rendez-vous envoyé par le SICTOM (document imprimé ou à présenter sur smartphone)
- de l'attestation d'autorisation de sortie personnelle en cochant la case «déplacements pour effectuer des achats de première nécessité».



WWW.VIAS-MEDITERRANEE.FR



WWW.FACEBOOK.COM/VIASMEDITERRANEE

